

# Le Landreau - Circuit Loire Divatte

Samedi 6 septembre 2014  
**Dossier technique**



## TROPHÉE LOIRE-ATLANTIQUE

Epreuves cyclistes Elites 1 - 2 / Haut niveau amateur  
6 ET 7 SEPTEMBRE 2014  
LE LANDREAU - THOUARÉ-SUR-LOIRE - MARSAC-SUR-DON

**SAMEDI 6** **1<sup>e</sup> course - Circuit Loire-Divatte**  
en ligne et en circuit - 150 km  
départ 13 h 30 - Le Landreau  
arrivée 16 h 30 - Le Landreau  
*Course d'attente : Série départementale - 13h30*

**DIMANCHE 7** **2<sup>e</sup> course - Thouaré / Marsac**  
en ligne et en circuit - 150 km  
départ 13 h 30 - Thouaré  
arrivée 16 h 30 - Marsac  
*Course d'attente : Cadets - 13h30*

Marsac/Don  
Thouaré/Loire  
Nantes  
Le Landreau

**Loire  
Atlantique**

[www.ucna.fr](http://www.ucna.fr)



# Organisation

**Direction de l'Organisation : UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE**  
**KNOWLES Marcel Président UCNA section FFC**  
**TERRIEN Marcel Vice-président UCNA section FFC**

**Direction de la course :**

<b>Président du jury</b>	<b>BERTHELOT Gabriel</b>
<b>Commissaire arbitre</b>	<b>VERGER Guillaume</b>
<b>Commissaire arbitre</b>	<b>MOTTIER Pierre</b>
<b>Juge à l'arrivée</b>	<b>DELALANDE Patrick</b>
<b>Commissaire arbitre moto</b>	<b>DESMONS Caroline</b>

**Organisation :**

<b>Info course</b>	<b>UCNA /Direction de course</b>
<b>Moto info</b>	<b>LAVAL Loïc</b>
<b>Ardoiser</b>	<b>Vendée Sécurité Courses</b>
<b>Motos sécurité</b>	<b>Gendarmerie nationale EDSR</b>
	<b>Vendée Sécurité Courses</b>
	<b>Antenne 44 de Moto Sarthe</b>
<b>Photo finish</b>	<b>Vendée Chrono Finish</b>
<b>Car Podium</b>	<b>Vendée Sono</b>
<b>Informatique</b>	<b>DOUSSET Cyrille</b>
	<b>QUESNEL Sandrine</b>
<b>Animateur</b>	<b>LE BALCH Eric</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>QUESNEL Sandrine</b>
<b>Trésorier</b>	<b>CHIRON Didier</b>
<b>Responsable véhicules</b>	<b>PATISSIER Norbert</b>
<b>Dispositif d'arrivée</b>	<b>COUTURIER Michaël</b>
<b>Responsable Sécurité</b>	<b>TERRIEN Marcel</b>
<b>Médecin</b>	<b>Docteur PILARD Patrick</b>
<b>Ambulance</b>	<b>Société Douillard</b>
<b>Signaleurs fixes</b>	<b>Comités des fêtes du Landreau</b>
<b>Signaleurs mobiles</b>	<b>TOUGUET Marcel</b>
<b>Véhicules assistance</b>	<b>UCNA/EC DON</b>
<b>Secouristes</b>	<b>ADPC</b>
<b>CHU de Nantes</b>	<b>Urgences 02-40-08-38-95</b>
<b>CHU de Redon</b>	<b>Urgences 02-99-71-71-96</b>
<b>CHU de Saint Nazaire</b>	<b>Urgences 02-40-90-62-35</b>
<b>Epreuve d'attente série départementale</b>	
<b>Le Landreau</b>	<b>UCNA</b>

# Règlement

## **ARTICLE 1 - L'épreuve**

Cette épreuve est organisée par l'UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE (**UCNA**) selon le « Règlement International et National du Sport Cycliste 2014 » édité par la Fédération Française de Cyclisme (**FFC**), avec, en complément, le règlement particulier faisant l'objet des articles ci-après.

L'épreuve dénommée « Trophée Loire-Atlantique - Le Landreau - Circuit Loire Divatte » a lieu au Landreau le 6 Septembre 2014.

## **ARTICLE 2 - Participation et engagement**

L'épreuve est classée dans la catégorie « 1.12.1 » Elite Nationale du calendrier français. Elle est donc ouverte aux coureurs et équipes selon l'article « 2.1.005 » de la réglementation :

- Equipes continentales UCI Françaises
- Equipes Nationales
- Equipes étrangères, régionales et de clubs
- Equipes FFC : coureurs de 1ère et 2ème catégorie seuls
- Pôles, Equipes de Division Nationale 1, 2, 3
- Equipes de Comités Régionaux
- Equipes de Comités Départementaux
- Equipes de clubs

Les engagements à titre individuel sont admis.

Le nombre de coureurs maximum admis par l'organisation est de 200 coureurs. Dans le cas où le nombre maximum d'engagés serait atteint, le nombre de coureurs pourra être limité à 12 maximum par structure.

Voitures suiveuses de Directeurs Sportifs admises à partir de 5 coureurs.

- > Les engagements seront à faire par Internet sur le site de la FFC ([www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)) à partir du 15 août 2014
- > Pour les équipes qui ne peuvent pas s'engager par Internet (équipes étrangères ou continentales), le bulletin d'engagement est à envoyer par courrier accompagné du paiement de 6,50 euros par coureur à :

Monsieur Cyrille DOUSSET - 11 route de Carquefou - 44300 NANTES  
Téléphone : 09 54 48 63 22  
Portable : 06 89 03 30 43  
Mail : [cdousset1@free.fr](mailto:cdousset1@free.fr)

### **ARTICLE 3 - Permanence et vérification des licences**

La confirmation des partants et le retrait des dossards se fait à la permanence, à la Mairie rue des Moulins au Landreau, **de 11h00 à 13h00 le samedi matin 6 septembre 2014.**

**La réunion des directeurs sportifs**, organisée suivant l'article 1.02.087 du règlement de l'UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **12h00 à l'école Sainte-Marie, 15 rue des Moulin au Landreau**

### **ARTICLE 4 - Itinéraire et horaires**

Le parcours et les horaires ont été fixés selon les documents détaillés joints à ce règlement.

Une déviation est mise en place pour les directeurs sportifs après La Chapelle-Basse-Mer au kilomètre 24 en raison d'une route étroite avec bande herbeuse au milieu. Le dépannage sera assuré par les voitures de dépannage neutre (voir plan en annexe).

### **ARTICLE 5 - Radio tour**

Les informations course sont émises sur la fréquence 151 5125.  
Chaque équipe doit apporter sa radio.

### **ARTICLE 6 - Pénalités**

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

### **ARTICLE 7 - Assistance technique neutre**

Le service assistance technique neutre est assuré par l'organisation au moyen de trois véhicules. Deux à l'avant et un à l'arrière de la course. Chaque équipe doit fournir une paire de roue pour l'assistance neutre. Le numéro de voiture des véhicules des directeurs sportifs seront remis en échange de cette paire de roue.

### **ARTICLE 8 - Départ**

Le départ sera donné à 13h30 sur la ligne de départ.

### **ARTICLE 9 - Arrivée**

L'arrivée est jugée sur un circuit de 7,8 kms à parcourir 9 fois. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 10% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas

de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur.

## **ARTICLE 10 - Ravitaillement**

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

Une zone de récupération des déchets sera matérialisée sur le circuit d'arrivée. Il sera interdit de jeter des bidons ou emballages en dehors de cette zone.

## **ARTICLE 11 - Challenge Trophée Loire-Atlantique**

Un challenge est mis en place sur les deux épreuves du Trophée Loire-Atlantique (Circuit Loire-Divatte et Thouaré-Marsac).

Pour figurer au classement, la **participation est obligatoire à chaque épreuve**.

Sur chaque épreuve, des points sont attribués aux 30 premiers (45, 40, 35, 32, 30, 28, 27, 25, 23, 22, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points).

Le classement général du challenge est effectué à l'addition des points obtenus sur chaque manche. En cas d'égalité, le départage des ex-aequo se fait sur le classement de la dernière épreuve.

## **ARTICLE 12 - Prix**

Classement général individuel : grille 1220/20 (246 euros au premier)

Challenge Trophée Loire-Atlantique : 300 euros au premier, 200 au second et 100 au troisième.

## **ARTICLE 13 - Contrôle antidopage**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Si un contrôle médical venait à être effectué, les coureurs seront informés par un affichage placé sur le podium de la ligne d'arrivée. Le contrôle aura lieu à l'école Sainte-Marie, 15 rue des Moulins au Landreau.

## **ARTICLE 14 - Protocole**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

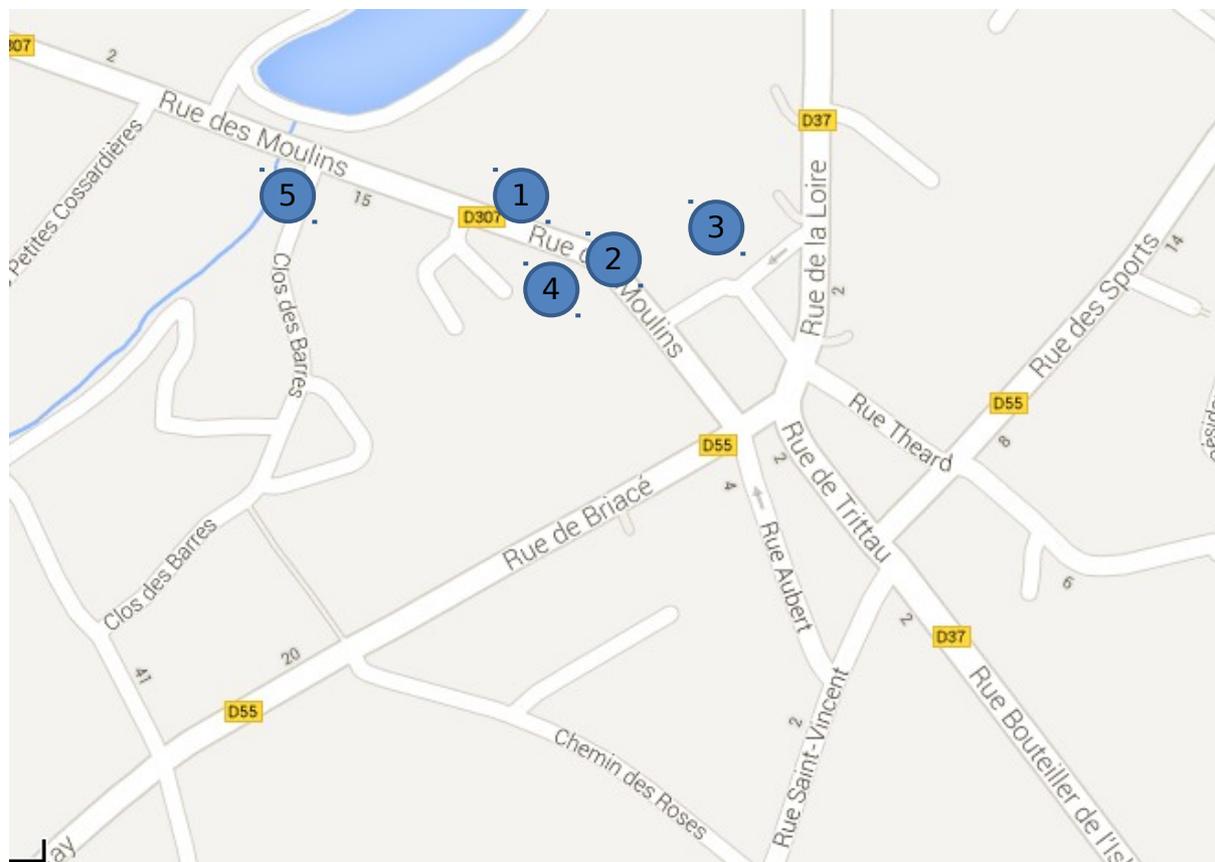
Les trois premiers de l'épreuve.

Le premier du club organisateur (sauf si présent dans les trois premiers).

Les coureurs récompensés devront se rendre à l'espace protocolaire juste après l'arrivée. Des rafraîchissements y seront à leur disposition. En cas de nécessité, les affaires de rechange seront amenées par les soigneurs. Ce lieu servira également pour la presse.

Tout coureur absent au protocole sera sanctionné.

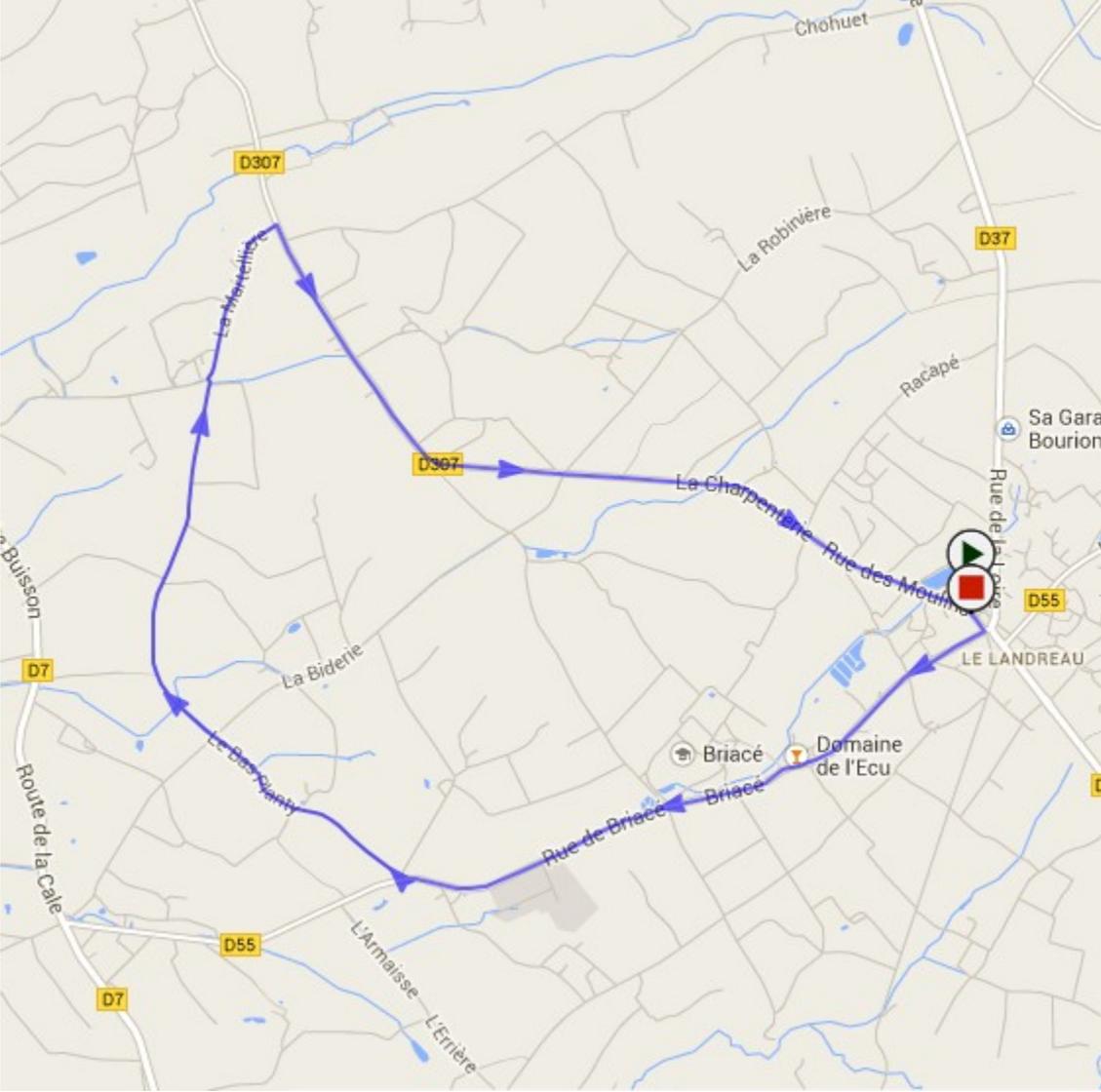
# Zone de départ et d'arrivée



- 1 → Parking coureurs
- 2 → Départ/Arrivée/Podium
- 3 → Mairie : remise des dossards, signatures
- 4 → Ecole Sainte-Marie : réunion DS, local médical
- 5 → Déviation DS



# Circuit d'arrivée





# CIRCUIT LOIRE DIVATTE LE LANDREAU 2014

SAMEDI 06 SEPTEMBRE 2014

ROUTE	LOCALITE	KM PARCOURUS	KM RESTANTS	HORAIRES 43 KM/H
	<b>DEPART</b>			13H30
D55	<b>LE LANDREAU</b>	0	142	
D7	Carrefour Bas Briacé D55/D7	3,4	138,6	13H35
D407	La Poivetiére	5,5	136,5	13H37
D105	Pont de l'Ouen	8,1	133,9	13H41
D104	Carrefour D105/D104	10,9	131,1	13H45
	<b>LE LOROUX BOTTEREAU</b>			
	Carrefour D104/D115	13	129	13H48
	Intersection Gamm Vert	14,3		13H50
	Carrefour D115/D37	15,1	126,9	13H51
	Carrefour D115/D7	16,6	125,4	13H53
	Beauchêne			
	<b>LA CHAPELLE BASSE MER</b>			
	Carrefour D7/D53	19	123	13H56
	Le Chêne Vert	21,1	120,9	13H59
	Le Bois Méchine	22,1	119,9	14H00
	Court passage à 15%	22,1	119,9	14H02
	L'Epine	23,4	118,6	
	Zone chemin sur 1 500m	24	118	14H03
	Carrefour D7	25,8	116,2	14H06
	Carrefour D7/D207	27	115	14H07
D207	<b>BARBECHAT</b>	30	112	14H11
D105	La Breulière	33	109	14H16
	Croisement D353/D153	33,5	108,5	14H17
D453	La Fontaine	34,5	107,5	14H18
D153	<b>SAINT SAUVEUR DU LANDEMONT</b>	36,7	105,3	14H21
	La Demerie			
D153	<b>LANDEMONT</b>	39,3	102,7	14H24
	Le Puisay			
D108	<b>LA REMAUDIERE</b>	42,7	99,3	14H29
	La Rinière	47	95	14H35
D37	Carrefour D37/La Renouère	49,2	92,8	14H38
	Direction Vallet			
	La Comtière	51,2	90,8	14H41
	La Chevalerie	52,7	89,3	14H43
D756	La Mouchetiére	53,7	88,3	14H44
D7	<b>LA CHAPELLE HEULIN</b>	57,8	84,2	14H50
	Le Bas Briacé	60,3	81,7	14H54
	La Martelière	64,1	77,9	14H59
	Direction Pé Bardou			
D37	Le Pé Bardou	67,3	74,7	15H03
D307	La Charpenterie	70,9	71,1	15H09
	<b>LE LANDREAU 1er passage</b>	71,8	70,2	15H10
	Le Bas Plantis			
	La Martelière			
	La Charpenterie			
	<b>LE LANDREAU 2ème passage</b>	79,6	62,4	15H21
	<b>LE LANDREAU 3ème passage</b>	87,4	54,6	15H32
	<b>LE LANDREAU 4ème passage</b>	95,2	46,8	15H43
	<b>LE LANDREAU 5ème passage</b>	103	39	15H54
	<b>LE LANDREAU 6ème passage</b>	110,8	31,2	16H05
	<b>LE LANDREAU 7ème passage</b>	118,6	23,4	16H16
	<b>LE LANDREAU 8ème passage</b>	126,4	15,6	16H27
	<b>LE LANDREAU 9ème passage</b>	134,2	7,8	16H38
	<b>ARRIVEE</b>	142	0	16H49

